

ACTUALITÉS

France

Action REACH/PME

Webinar : Le prochain webinar «**Les étapes de la soumission conjointe**» se déroulera le **7 février 2013**.



Ce second webinar du premier semestre 2013 reprendra les points clés tels que la lettre d'accès, le token et les étapes de la soumission (Business Rules, le Technical Completeness Check, le Financial Check, l'attribution du numéro d'enregistrement).

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de visionner les précédentes conférences en ligne sur le site de l'UIC. Calendrier et inscription : [ici](#).

Intervention : 05 février 2012

La prochaine journée d'information est organisée par la CCI Normandie et aura lieu à **Lisieux**.
[Programme](#)

ECHA

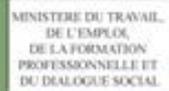
10 SUBSTANCES PRIORITAIRES pour l'ANNEXE XIV

L'ECHA a soumis à la Commission Européenne sa **4^{ème} recommandation** de substances prioritaires pour inclusion à l'annexe XIV de REACH (substances soumises à autorisation).

La décision finale d'inclure ces substances à l'annexe XIV de REACH sera prise ultérieurement par la Commission Européenne. Plus d'information [ici](#). Les substances concernées :

- Octahydroxychromate de pentazinc (N°CE 256-418-0) ;
- 2,2'-dichloro-4,4'-méthylènedianiline (MOCA) (N°CE 202-918-9) ;
- Chromate de strontium (N°CE 232-142-6) ;
- Acide arsenique (N°CE 231-901-9) ;
- Tris(chromate) de dichrome (N°CE 246-356-2) ;
- N,N-Diméthylacétamide (DMAC) (N°CE 204-826-4) ;
- Hydroxyoctaoxodizincatedichromate de potassium (N°CE 234-329-8) ;
- 1,2-Dichloroéthane (EDC) (N°CE 203-458-1) ;
- Formaldehyde, produits de réaction oligomères avec l'aniline (MDA technique) (N°CE 500-036-1) ;
- Oxyde de bis(2-méthoxyéthyle) (Diglyme) (N°CE 203-924-4).

Rappel : Cette 4^{ème} recommandation a été publiée en version projet pour consultation publique le 20 juin 2012 : les commentaires reçus ainsi que l'opinion du Comité des États Membres ont été pris en compte par l'ECHA pour publication de la recommandation finale. Vous trouverez des rappels sur la procédure d'autorisation dans notre [lettre N°20](#).



REACH

ECHA

ACT NOW!
REACH
2013



Webinar

Le **28 janvier 2013**, l'ECHA propose la seconde partie du webinar, ouvert à tous, destiné à fournir quelques "trucs et astuces" aux déclarants afin que les informations soumises sur les substances dans le dossier d'enregistrement soient conformes aux exigences de REACH (webinar en anglais).

[Plus d'information...](#)

Restriction

Appel à contribution sur l'utilisation du cadmium dans les plastiques

A la demande de la Commission Européenne, l'ECHA examine la possibilité d'étendre la restriction sur le cadmium à d'autres matières plastiques non couvertes dans la restriction actuelle (Entrée 23 de l'Annexe XVII). Cette future proposition est inscrite au registre d'intention depuis le 18 janvier 2013 ([ROI](#)).

Dans ce contexte, afin d'évaluer l'impact de cette extension, l'ECHA invite toute personne qui possède des informations sur les utilisations pertinentes, ou sur les alternatives possibles, à les présenter avant le 11 Février 2013.

[Brève de l'ECHA. Plus d'information...](#)

ECHA

Stakeholders' day

La 8^{ème} conférence annuelle des parties prenantes se déroulera le **26 mars 2013 à Helsinki**.

Les participants auront l'opportunité de découvrir les dernières actualités et mises à jour de l'ECHA, des associations industrielles européennes et des ONG.

Comme les années précédentes, l'ECHA offrira aux participants la possibilité de réserver une séance individuelle avec des experts scientifiques de l'Agence pour discuter de sujets spécifiques afin de recevoir des conseils et des orientations sur les processus clés de la mise en œuvre de la législation Européenne des produits chimiques. Plus d'information [ici](#).

Vous pouvez télécharger le programme de cette journée [ici](#).


EUROPEAN CHEMICALS AGENCY
8th Stakeholders' Day
26 March 2013 - Helsinki, Finland

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

 N° Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)

Pour nous aider à cerner vos besoins et améliorer notre accompagnement : [questionnaire des besoins](#)

